

Grand-Bourgtheroulde > Margelle du Puits de la ferme du Château de Bosc-Bénard-Commin

La commune nouvelle est également concernée par le Périmètre Délimité des Abords de Bourgtheroulde-Infreville.

L'église, le vieux cimetière et son muret à Boscherville forment un site classé depuis le 4 juin 1924.

L'if du cimetière d'Infreville est un site classé depuis le 10 octobre 1929.

Les Tilleuls de la place de la mairie de Bourgtheroulde-Infreville forment un site inscrit depuis le 19 août 1933.

La Margelle du puits situé dans la cour de la ferme du Château de Bosc-Bénard-Commin est classée en tant que monument historique depuis le 10 septembre 1935.

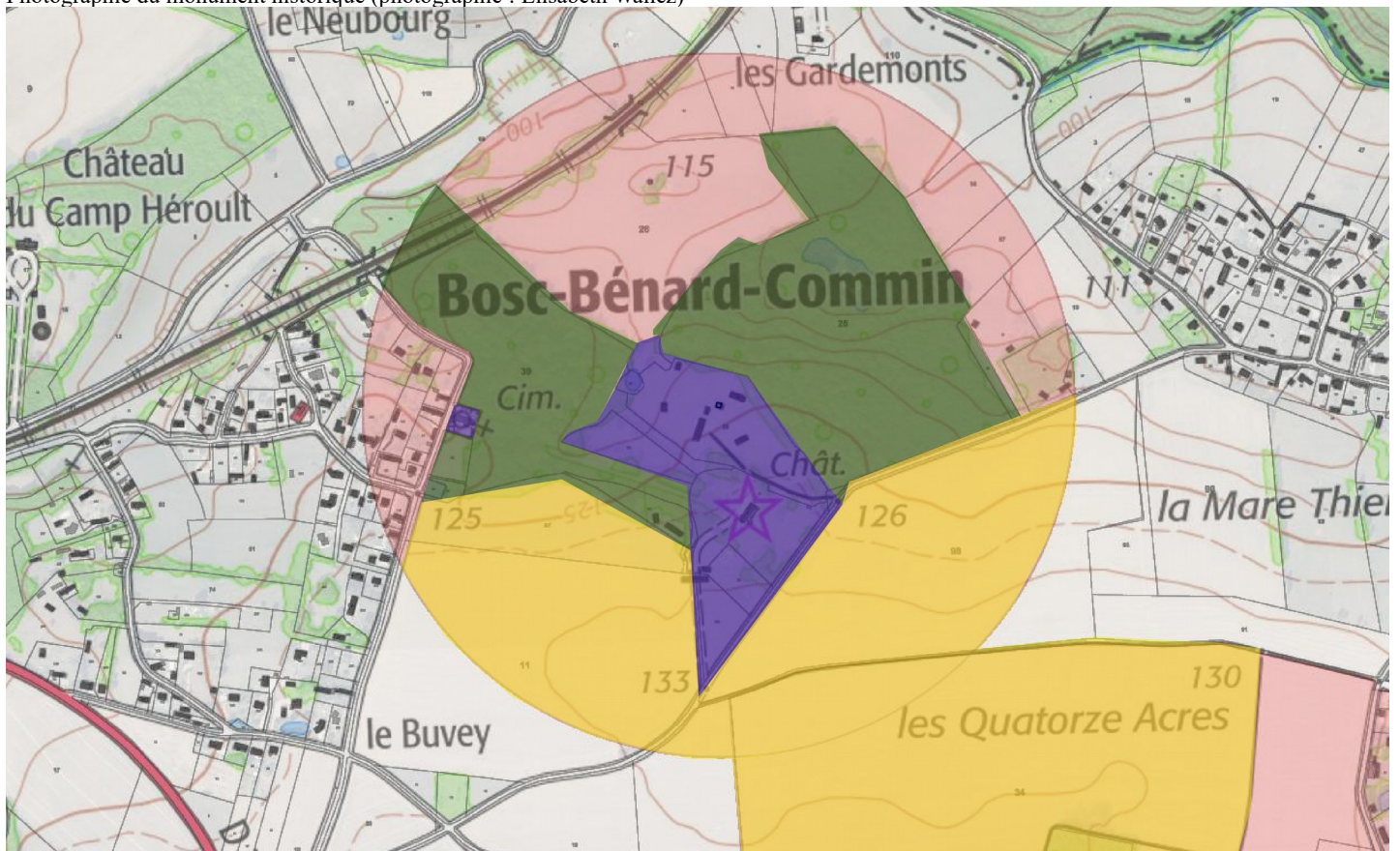
Construit au XVI^e siècle, ce puits possède une très belle margelle sculptée. Son diamètre avoisine 4 m et sa profondeur est de 70 m. On peut identifier, dans la décoration de la margelle, les armoiries de Jacques Le Lieur ainsi que celles de la famille de son épouse, Jeanne Osmont. On sait peu de choses sur ce personnage qui a vécu dans la première moitié du XVI^e siècle. Échevin de la ville de Rouen, écrivain, il est l'auteur d'un livre des fontaines qui se rapporte au captage des sources et à l'acheminement de l'eau pour alimenter la ville de Rouen.

Le puits, qui est couvert, est resté en excellent état de conservation.

Zonage	Prescriptions
	De manière générale, il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au-dessus de la ligne de paysage existante (mais à deux niveaux plus combles, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...).
Pour la zone bleue	Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et/ou dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.
Pour la zone jaune	Il s'agit des espaces agricoles bordant l'édifice qu'il convient de préserver de nouveaux lotissements ou de bâtiments agricoles à proximité immédiate du monument.
Pour la zone verte	Il s'agit des espaces naturels bordant l'édifice qu'il convient de préserver de nouveaux lotissements ou de bâtiments de grandes dimensions liés aux activités naturelles ou de les prévoir de manière dissimulée (ton kaki...).
Pour le reste du périmètre de 500m	Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m ² , avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Photographie du monument historique (photographie : Elisabeth Wallez)



 périmètre de protection	 site naturel inscrit	 Zone inconstructible sauf fortes prescriptions	 Zone constructible avec prescriptions	 Zone de projet d'aménagement urbain	 Zone de champs à préserver	
 site naturel classé	 perspective / axe de vue	 Voie / allée urbanisée à préserver	 Voie / allée arborée à préserver	 Zone naturelle / forêt à conserver		

Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs en couleur, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte en égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir le tableau au recto de la fiche).